ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 17035

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les nombreuses suppressions d'emplois prévues dans l'enseignement privé sous contrat. Il lui demande le nombre de suppressions d'emplois en prévision pour le département de la Moselle et leur proportion par rapport à celles prévisibles dans l'enseignement public du même département.

Texte de la réponse

En application du principe de parité fixé par l'article L. 442-14 du code de l'éducation, les mesures budgétaires mises en place dans l'enseignement privé sont corrélés avec celles intervenues dans l'enseignement public. Pour 2008, la loi de finances initiale votée par le Parlement se traduit, en ce qui concerne l'enseignement privé, par le retrait de l'équivalent de 1400 contrats d'enseignement, dont 200 contrats provisoires de stagiaires au titre de l'année scolaire 2008-2009. Ce chiffre correspond à 20 % des suppressions d'emplois qui seront opérées dans l'enseignement public à la rentrée scolaire 2008. Cette méthode est la même que celle appliquée les années précédentes. Toutefois, il convient de préciser que, parmi les emplois supprimés, 700 sont transformés en autant d'heures supplémentaires, sans incidence sur le niveau des dotations existantes dans les établissements privés. Ces transformations permettront d'améliorer le pouvoir d'achat des enseignants. S'agissant de la détermination des moyens attribués à chacune des académies, il sera tenu compte, notamment, comme pour les années antérieures, de l'évolution des effectifs d'élèves et de l'écart à la moyenne nationale des taux d'encadrement. En ce qui concerne plus particulièrement l'académie de Nancy-Metz, dont relève le département de la Moselle, le retrait sur les moyens d'enseignement devrait être limité, une part importante des mesures de rentrée étant opérée sous la forme d'une transformation d'heures poste en heures supplémentaires, neutre en terme de moyens devant élèves.

Données clés

Auteur : M. André Wojciechowski
Circonscription : Moselle (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17035
Rubrique : Enseignement privé
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1334
Réponse publiée le : 6 mai 2008, page 3838